Zeitschrift: Traverse: Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire

Herausgeber: [s.n.]

Band: 2 (1995)

Heft: 1

Artikel: Nommer l'enfant vicieux au XIXe siècle : la violence des mots dans la

"protection" de l'enfance, à l'exemple de la ville de Genève

Autor: Ruchat, Martine

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-6305

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NOMMER L'ENFANT VICIEUX AU XIXE SIÈCLE

LA VIOLENCE DES MOTS DANS LA «PROTECTION» DE L'ENFANCE, À L'EXEMPLE DE LA VILLE DE GENÈVE

MARTINE RUCHAT

«Le nombre des enfants dépravés augmente tous les jours: esprit d'insubordination, manque de respect pour l'autorité paternelle, pour la vieillesse ou les infirmités, goût de la fainéantise et du vagabondage, travail superficiel, impudence, mensonge, voilà ce que l'on voit, que serait-ce si on disait ce que l'on ne voit pas?» Appel pour la fondation dans le Canton de Genève d'un établissement éducatif, professionnel et agricole, 1845.

Par l'accès aux mots avec lesquels d'autres ont nommé la réalité, l'historien(ne) aujourd'hui la reconstruit. Mais les mots ne sont pas les choses, et ces dernières sont bien souvent passées au filtre des représentations individuelles et sociales: celles de leurs auteurs aujourd'hui morts, et celles de l'historien. Or les représentations sont faites d'idées, à la fois révélatrices des mentalités collectives et résultantes d'expériences individuelles, où se mêlent craintes et idéaux. Les mots qui en rendent compte concentrent en quelque sorte cette double réalité, celle de la chose et celle de la signification, elle-même renvoyant à d'autres réalités tangibles et intangibles.

L'«enfance», n'est pas un mot simple. On le sait, son terme varie; il est tantôt limité à sept ans, tantôt à douze voire à vingt-et-un ou vingt-cinq. De même, la perception de l'enfant change au cours des siècles: considéré comme mauvais et malin, il est aussi innocent et bon. Pourtant, les conceptions et les attentes sociales qui en découlent, renvoient à une constante, celle du lien de dépendance dans lequel l'enfant est maintenu, par un père ou une mère, un tuteur, un maître ou un patron. Le rapport à l'enfant est un rapport de pouvoir.

L'histoire de l'enfance est autant celle de la violence dont les enfants ont, à travers l'histoire (mais surtout depuis le XVIe siècle), été les objets, que celle des discours savants tenus sur eux par les adultes. Incarnation du mal chez Saint-Augustin, à la fois innocents et dépravés chez Gerson, ils sont volontiers vus au cours des siècles, et ce malgré l'influence de Rousseau, comme «immoraux», «libertins», «rebelles», «criminels»¹ ou «vicieux». L'enfance demeure un monde colonisé, c'est-à-dire investi réellement et symboliquement par les adultes.

L'articulation entre deux niveaux de réalité – celle des mots et celle des choses – est évidente; autant le réel nourrit les représentations, autant celles-ci influencent les pratiques sociales comme les regards portés sur la réalité. C'est cette articulation que je vais chercher à montrer, entre la réalité quotidienne au XIXe siècle d'une certaine population enfantine et les discours philanthropiques, lesquels à la fois renvoient à une idéalisation de l'enfance – notamment en terme d'utilité publique et de force vive de la Nation – et déterminent à son égard des pratiques sociales de contrôle et de correction, qui viendront renforcer une image stéréotypée de l'«enfance vicieuse».

N'est-ce pas au moment même où le terme de «vicieux» se généralise, désigne socialement et administrativement l'enfant (la police genevoise possède à la fin du XIXe siècle un tampon «ENFANT VICIEUX» appliqué sur les dossiers), et que celui-ci, ainsi individualisé, est arraché à sa famille et placé dans une maison de correction, que se concentre toute la violence d'une société à l'égard de ceux qui sont à la fois un «capital social» en terme de forces de travail, de forces militaires et nationales, et un danger pour l'ordre public: les enfants des classes populaires? Cette violence est plus largement celle d'une société démocratique qui dans ses fondements pose l'égalité civile, mais non la justice sociale. Ce paradoxe n'est-il pas inscrit dans le premier article de la «Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen» qui énonce que «les hommes naissent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune»? Que de violences légales dès lors pourront être justifiées par ce critère éminemment relatif de l'«utilité commune».

C'est dans la littérature philanthropique, foisonnement de brochures, journaux de sociétés d'utilité publique, rapports de comités, d'associations de protection de l'enfance et d'institutions éducatives, mais aussi de documents moins publics comme cette mine de renseignements sur l'institution de l'«enfance vicieuse» que sont, dans les asiles, les rapports des «dames inspectrices», et dans les disciplinaires, les journaux des directeurs, que se déploie toute l'imagerie bourgeoise de l'enfance problématisée.

L'INTÉRÊT PHILANTHROPIQUE

Au XIXe siècle, la réalité genevoise offre aux gouvernants des signes probants pour construire un discours alarmiste sur les classes populaires. C'est le manque périodique de travail, qui entraîne le désoeuvrement des ouvriers, lesquels deviennent pour les possédants une cause d'insécurité (crainte de vols, voire de révolte révolutionnaire ou de vengeance anarchiste). Ce sont aussi les change
100 ments qui feront sortir progressivement Genève de son apparence de «grande



Ill. 1: Clément Moreau / Carl Meffert: «Fürsorgeerziehung» no 3 (source: Clément Moreau / Carl Meffert, Frühe Arbeiten, Zürich 1983)

famille»² qu'elle revêt dans la première moitié du siècle sous la direction d'une élite conservatrice, libérale et souvent philanthrope: annexion des communes sardes et françaises en 1815, révolution radicale de 1846 qui affaiblira le pouvoir patricien fortement lié à l'Église³, démolition des fortifications à partir ■ 101

de 1849, entre autres transformations urbaines. Cette accélération va faire de Genève une cité moderne et rendre certains Genevois nostalgiques. En 1891, l'ancien chef de la police John Cuénoud écrit: «Il y a 60 à 70 ans, Genève était une ville paisible; l'industrie et le commerce commençait à prospérer, les arts, les lettres et les sciences florissaient; les moeurs étaient sinon austères, du moins épurées, et une sérieuse solidarité morale existait entre tous les citoyens. Les jeunes gens, à partir de l'adolescence étaient suivis et surveillés, non seulement par les parents, mais par les amis des parents eux-mêmes. La population enserrée dans la vieille enceinte fortifiée formait comme une grande famille; on ne pouvait pas faire un pas dans la ville sans rencontrer un ami, une relation.»4 Le discours alarmiste des «vieux Genevois» révèle trois préoccupations fondamentales. Celle du progrès, notamment à travers l'extension de l'industrie nationale, qui est à leurs yeux un signe de civilisation. Le paupérisme - corollaire de l'essor industriel – qui pour les dirigeants exige un remède afin d'éviter une «descente» en barbarie, terme qui renvoie à l'idée de désordres, d'atteintes à la propriété privée et de crimes. La présence étrangère enfin – militaire et immigrée - ressentie par certains comme un «envahissement» et traduite en termes de «dénationalisation des moeurs», ce qui explique notamment l'attention particulière des philanthropes à l'égard des jeunes filles qui pourraient enfanter hors mariages des «batârds». Sans compter que la croissance de la population catholique est vécue comme une menace par nombre de patriciens protestants, et comme une influence dangereuse dont il s'agit d'éloigner les enfants.5 Mais ce qui est surtout décrié, c'est le mode de vie populaire. Les vêtements bien entretenus des ouvrières sont vus comme un luxe et une volonté de singer les riches: double péché d'orgueil et d'envie. La convivialité dans les cabarets devient «perte de temps et d'argent» et «funestes habitudes de boire»: péché de gourmandise et de luxure. Les «milieux populaires» sont souvent qualifiés par ceux qui se penchent sur les souffrances humaines de «taudis», de «bouges», de «foyers de pestilence et d'immoralité». L'ouvrier surgi de l'imaginaire bourgeois tient à la fois de l'étrange et du sauvage: attiré par les «jouissances

se bousculent à la mesure des inquiétudes de ces hommes portés à aimer tous les êtres humains et voués à améliorer leur sort matériel et moral. Mais, ce faisant, n'est-ce pas aussi leurs propres idéaux qu'ils cherchent à atteindre, leurs privilèges et leur sécurité qu'ils s'appliquent à maintenir?

sensuelles et grossières», et les «plaisirs égoïstes», il est aussi décrit comme «prodigue», «insoumis», «cruel», «sale» et «infidèle». Les qualifiants dépréciatifs

LE DÉVOILEMENT DU VICE

L'univers des représentations bourgeoises des classes populaires et l'élan philanthropique – qui se double d'un zèle piétiste de conquête sur le mal et l'incroyance – vont faire des enfants pauvres des otages de ceux qui par charité deviennent des «patrons». Dans les discours philanthropiques se mêlent à la fois compassion, dénigrement et défiance à l'égard de ces «infortunés», de ces «pauvres créatures» dont on décrit par de multiples exemples la déchéance. Vouées à la misère, les fillettes le sont à la corruption. Sans éducation, garçons et filles sont exposés à tous les dangers et à tous les vices; déjà offertes aux influences dangereuses, les jeunes filles le sont à la déchéance. Les enfants apparaissent comme des victimes soit de la corruption, soit de la contamination; et la transmission par influence et par contact devient l'explication dominante de l'analyse de la réalité. L'enfant est «frappé», «abusé», «poussé à» la mendicité ou à la prostitution; dans tous les cas, il «traîne» dans la rue, sans «foyer». Curieusement, il est très rarement fait mention de l'exploitation des enfants dans l'industrie. Or, on le sait, partout en Europe le développement industriel fait des enfants des victimes (notamment dans les filatures de coton),6 et à Genève, comme ailleurs, ceux-ci travaillent dans l'industrie (indiennerie jusqu'en 1834, papeterie, horlogerie). Mais les philanthropes genevois, plus préoccupés de moralité publique et de régénération, voient plutôt le mal dans une oisiveté qui entraînerait avec elle tous les vices. Celle-ci ne laisse-t-elle pas le champ ouvert aux jeux et aux réunions, souvent interprétés comme autant de fomentations? Les images de l'étranger, de la rue et de la pauvreté s'additionnent et font un tableau fantastique, où se dessine sous la lumière divine la forme immonde du vice, dont le caractère indéfinissable signe bien souvent pour les philanthropes la honte d'un péché. «Il est impossible de ne pas voir aveç inquiétude la masse de jeunes garçons courant les rues sans occupations apparentes et prêts à saisir toute occasion de participer au besoin à tout commencement de désordre. On ne peut porter remède à ce mal qu'en s'assurant que toute la jeunesse reçoive une éducation morale et religieuse qui l'éloigne des mauvaises sociétés et lui inspire l'amour du devoir.»8

Pour ces moralistes protestants – issus en particulier des mouvements de renouveau évangélique⁹ – le risque est grand de voir cette jeunesse «tomber» et «déchoir», avant que d'être enfermée dans cette institution nouvelle, dont nombre d'entre eux tirent orgueil: la prison¹⁰. La logique philanthropique est infaillible: l'enfant «abandonné moralement» n'est qu'un premier palier d'un développement malin. Il prend des habitudes mauvaises, vicié par contacts ou influences il se déprave, et devenu adulte, il se vengera d'une société qui l'a délaissé.

Le remède à l'«abandon», qui est en même temps un remède à plus long terme au paupérisme et au désordre social, est la mise en place d'une assistance éducative. Entre 1805 et 1825, quatre asiles (trois pour les filles et un pour les garçons) s'ouvrent à Genève, à l'initiative de la grande bourgeoisie protestante, dont le but est de faire travailler les enfants dits «abandonnés moralement», ceci notamment dans l'agriculture.

Le préservatif contre le crime, dans la seconde moitié du siècle, est le placement des enfants vicieux dans les disciplinaires, fondés par des notables, le plus souvent protestants «réveillés» et franc-maçons, celui de la Garance à Genève qui ouvre en 1846 et la Colonie agricole de Serix-sur-Oron dans le canton de Vaud, qui lui succède en 1863, dans lequel sont envoyés les enfants de la Suisse romande «vicieux» et coupables de délits.¹¹

Depuis le début du XIXe siècle, les critiques abondent à Genève sur l'organisation pénitentiaire, notamment sur le manque de classification entre détenus et le mélange des sexes et des âges. On déplore que ce lieu soit celui de l'«apprentissage du vice» plutôt que celui de l'amendement du prisonnier. «Depuis quelques années, l'expérience prouve que quelques jeunes gens même parmi les mieux constitués, languissent et périssent misérablement dans notre prison; ce régime paraît tuer à la longue aussi bien que l'échafaud et cependant ce n'est pas là l'intention philanthropique qui a présidé à cet établissement.»¹²

L'article 66 du Code pénal de 1810 par la distinction qu'il opère entre enfants (c'est-à-dire jusqu'à 16 ans) discernant¹³ et non-discernant, propose un traitement différentiel: pour les premiers la prison, pour les seconds, la maison de correction. Or avant l'ouverture de la Garance, et surtout de la colonie de Serix, aucun établissement ne peut prétendre répondre à l'article 66: les enfants genevois continuent d'être emprisonnés.

La prison, bien que fierté des élites genevoises, n'est pas de leur avis un endroit pour la jeunesse et leur discours révèle à la fois un souci de prévention d'une «contamination» du vice et une nouvelle sensibilité *psychologique* envers ces volontés individuelles qui peuvent être encore de leurs avis arrachées au mal, moyennant une éducation correctionnelle.

VIOLENCES INSTITUTIONNELLES

L'évolutionnisme qui domine la pensée sociale au XIXe siècle détermine une analyse en terme d'échelle sur laquelle placer les faits malins, lesquels ont toujours à la fois leurs précurseurs et leurs successeurs. Ainsi l'enfant vicieux est à la fois celui qui succède à l'enfant abandonné moralement, abandonné par effet des «vices» parentaux ou par manque de surveillance, ou encore de «bonne

éducation», et précède celui qui est plus profondément enraciné dans le vice, par influences et contacts malins. Par l'idée de prédisposition au mal que recouvre le terme «vicieux» (qui porte le germe du vice), il annonce le délinquant et le criminel. L'institution de l'enfance problématique produit en même temps qu'elle inclut une double marge autour du terme d'«enfants vicieux», celle de ceux qui n'ont encore que peu de «dispositions au mal» et celles des enfants qui n'ont pas l'intelligence de leurs actes de délinquance.

Si le terme de vice est au XIXe siècle clairement défini par le dictionnaire qui le présente sous quatres définitions (défaut de constitution morale, altération du caractère, disposition habituelle et générale au mal et excès de certains instincts), 14 le qualificatif d'«enfant vicieux» porte lui à confusion. En 1857, lorsqu'il s'agit de discuter de l'établissement du disciplinaire romand de Serix, le pasteur vaudois Solomiac s'interroge: «Nous remarquons d'abord qu'on ne sait pas bien ce qu'il faut entendre par enfants vicieux. Au fond tous les enfants sont vicieux, et l'éducation que l'on sent nécessaire à tous, a une grande partie ce fait pour point de départ.[...] Les enfants qu'on appelle vicieux ne diffèrent donc des autres que par l'intensité de leurs mauvaises dispositions. C'est donc ici une affaire de degré, et l'on ne sait pas bien à quel point de l'échelle il faut placer la limite qui séparerait ainsi les enfants en deux classes si tranchées». 15

Le travail de dépistage réalisé dans la seconde moitié du siècle par des personnes charitables organisées dans des associations de protection de l'enfance comme le «Comité genevois pour l'éducation de l'enfance abandonnée» (créé en 1863) ou l'«Association pour la protection de l'enfance» (1889) qui lui succède, a comme conséquence de multiplier les cas à prendre en considération. A côté des mauvais traitements physiques, des vols commis par les enfants ou d'absence réelle d'un ou des deux parents (décès, abandon, emprisonnement, infirmité, maladie voire folie), la quasi totalité des enfants sont pris en compte pour des questions de moralité. Or la moralité n'est qu'une représentation idéologique qui correspond à des valeurs et à une sensibilité liées à une classe sociale. Ce que ces philanthropes protestants désignent, c'est avant tout l'«inconduite», l'«incapacité morale», la «légèreté», la «négligence», le «désordre», termes que le concept de «vice» résume sans les expliquer.

Il en va de même avec l'enquête de 1890 faite à la demande du Département de l'Intérieur genevois pour évaluer le nombre d'enfants abandonnés. Les enquêteurs - maires des communes, gendarmes, instituteurs - ont retenu des situations qu'on peut classer en trois catégories: les enfants ayant «mauvais exemple», les enfants de «parents honnêtes», mais dont le travail ne leur permet pas de s'en occuper, enfin les enfants qui malgré des «parents honnêtes» sont vicieux. Cette dernière distinction montre que toute la famille est prise en considération, mais que l'enfant vicieux peut être perçu comme problématique hors du champ de ses 105

parents, ce qui désormais sépare le vice de l'influence parentale. L'enfant est vu comme un être autonome, ce qui permettra d'ailleurs d'envisager, dans des cas d'abandon moral, une intervention étatique pour un placement administratif avec si nécessaire une procédure de déchéance des droits paternels. ¹⁶

Avec les résultats de cette enquête le vice s'individualise: l'enfant vicieux n'est plus issu des vices parentaux, il est par lui-même «vicieux». Ainsi sur 665 situations problématiques, 74 soit 11% sont présentées comme vice de l'enfant, c'est-à-dire: refus d'aller à l'école, vols et vagabondage. Mais la définition de l'enfant vicieux reste imprécise et d'autres termes sont employés comme synonymes: «voyou», «mauvais sujet», «vaurien» et «polisson», et l'enfant vicieux est d'autant plus dangereux qu'on ne peut déceler l'origine des influences pernicieuses qui agissent sur lui, influences obscures, parce qu'encore inconnues. La désignation individualisante rend l'enfant responsable de ses actes de rébellion, d'indiscipline et de vice. Nommer l'enfant «rebelle», «indiscipliné» ou «vicieux» permet, par cet acte, à la fois de légitimer les concepts et par leur application d'étendre le problème social, et de faire de l'enfant ainsi désigné indépendamment de ses parents, un être constitué par et dans le mal. La loi de 1891, qui autorise la déchéance de la puissance paternelle, ne vient que renforcer à la fois l'appartenance sociale (et non plus seulement familiale) de l'enfant: l'enfant vicieux comme celui abandonné moralement devient un pupille de l'État.

Aux asiles pour l'enfance abandonnée concus dans la première moitié du siècle vont s'adjoindre des projets disciplinaires ouverts à d'autres populations enfantines. Ce sont d'abord les enfants qui croupissent en prison - «école du vice» selon les philanthropes – et qui selon l'article 66 du code pénal de 1810 devraient bénéficier d'une mesure d'éducation correctionnelle dans une maison appropriée. Or ces enfants qui ont commis un délit sans discernement côtoient sinon des adultes du moins des enfants discernants, et ceci jusqu'à la fin du siècle. Une colonie agricole comme celle de Serix-sur-Oron est prête à les recevoir. Il en va de même avec ceux qui sont repérés comme étant «influencés», «entachés», «contaminés» par le vice de leurs parents ou du milieu. Mais c'est aussi en 1891 les fils d'ouvriers rebelles à l'autorité parentale qu'on s'attachera particulièrement à corriger par une éducation disciplinaire, et ceux qui refusent de se rendre à l'école ou à l'atelier. En 1892, Serix reçoit les enfants coupables d'un délit commis «avec discernement» et en 1896, les enfants «vicieux» signalés par la «Commission de surveillance de l'enfance abandonnée» créée par la loi de 1892¹⁷. En 1884, sous l'auspice des sociétés d'utilité publique de la Suisse romande, c'est au tour des filles «abandonnées», «déclassées», «incapables», «vicieuses» ou coupables de délit sans discernement d'avoir leur lieu de correction, à Bussigny dans le canton de Vaud (qui déménagera en 1887 au

106 ■ Châtelard sur Lutry et se doublera d'une succursale à Begnins en 1889).



Ill. 2: Clément Moreau / Carl Meffert: «Fürsorgeerziehung» no 5 (source: voir ill. 1)

Le terme «vicieux» est doublement porteur de violence. D'une part dans l'usage qui en est fait, il englobe l'individu sous un label qui l'aliène et en fait une propriété symbolique de celui qui désigne, d'autre part, par un effet de connotation, il indique de multiples comportements et ainsi englobe d'autres réalités jusque-là ignorées.

A la fin du siècle, le vice devient le réceptacle de toutes les déviations aux ■107

normes de comportements individuels et de vie familiale bourgeoise. Ainsi l'éventail est vaste du mal qui en négatif renvoie aux normes du savoir-vivre et aux jugements moraux de la bourgeoisie protestante. Le travail est un critère absolu d'intégration à la vie civile en même temps qu'une barrière contre diverses tentations malignes; l'enfant «indolent», «mou», «flâneur» et «sans entrain» est inscrit sur le «Grand livre moral» du directeur. 18 Il en va de même pour ceux qui manquent de tenue et de retenue: le «malpropre», le «gourmand», le «violent», le «babillard». Le respect de la propriété privée et l'honnêteté garantissent pour la bourgeoisie – classe à laquelle appartiennent les philanthropes - leurs possessions. Tout ce qui s'apparente aux mensonges et aux vols est sévèrement condamné. L'ordre est le paradigme de toute réussite sociale: la ponctualité, la sédentarité, le respect des règles et l'obéissance au chef assurent l'avenir de l'enfant. De même la famille est le moule dans lequel s'apprennent les comportements civiques. C'est ce que rappellent G. de Lurieu et H. Romand à leur retour d'étude dans les colonies agricoles: «Celui qui n'a pas de famille n'a pas de patrie; celui qui n'a pas été élevé dans le respect et l'amour de cette autorité vivante qui se nomme le père et la mère ploie difficilement son esprit et son coeur à l'autorité d'un chef de quelque nom qu'on l'appelle.»¹⁹

L'institution par sa rigueur est le théâtre de nombreux comportements non tolérés qui viennent alimenter la désignation du vicieux, à savoir, l'«indiscipline», la «grossièreté», l'«insubordination». Mais à côté du manque d'intelligence qui fait résistance à la volonté d'instruire, ce sont surtout les manifestations de l'orgueil qui troublent, selon les comités de l'établissement correctionnel, cette éducation charitable: l'«impertinence», l'«arrogance», l'«insolence», l'«entêtement», la «grossièreté», la «vanité» et la «fierté» sont les formes du vice souvent évoquées sous les plumes pudiques des philanthropes.

Le terme d'«enfants vicieux» va permettre tout au cours du siècle de désigner de plus en plus de comportements déviants à mesure que l'oeuvre de protection de l'enfance s'étend. Autrement dit l'ouverture d'un champ d'intervention sociale va avoir sa logique propre: celle de rendre visibles d'autres catégories et celle d'inclure dans l'enquête de dépistage de l'enfance abandonnée les critères que les institutions existantes engendrent, à savoir en premier lieu ces résistances à l'autorité tutélaire, que celle-ci soit représentée par le directeur du disciplinaire, le patron, le père ou le philanthrope.

Cette protection de l'enfance, devenue dans la seconde moitié du siècle avec l'ouverture des disciplinaires une correction des vices enfantins, produit des catégories à la fois sociales et morales qui modifient le regard porté sur l'enfant. L'enfant vicieux, désigné, individualisé, exclu et corrigé, est à la fin du siècle un objet de science; il sera bientôt expliqué en termes de «manie», de «dégéné-108 ■ rescence» et de troubles psychologiques. Le débat sur la bonté native de l'homme se double de celui sur la genèse du vice: vice constitutionnel, vice héréditaire ou vice acquis, dégénération ou dégénérescence de la moralité; dans un cas, on parlera d'enfants «vicieux», dans l'autre d'enfants «viciés». A la fin du siècle l'enfant vicieux est soit un coupable, soit un malade.

Le Congrès international de patronage d'Anvers en 1890 fait de l'enfant vicieux un objet de questionnements sur les définitions, sans d'ailleurs arriver à un consensus. Existe-il un type vicieux s'interrogent les congressistes? Et si oui est-il de constitution naturelle ou sociale? Certains utilisent le terme comme synonyme de délinquant, donc comme une catégorie juridique, alors que le médecin genevois Paul Louis Ladame²⁰ y voit un malade ou un dégénéré. L'impossibilité d'un consensus sur une définition de l'enfant vicieux laisse la part belle à la fois aux peurs fantasmatiques et à l'approche métaphysique. Les images de l'invasion, de la contamination et de la contagion pallient les manques d'explications: il y aurait un agent du mal, inconnu, qui assure cette transmission du vice. Le vice n'est-il pas au XIXe siècle une «maladie morale»? Et n'y a-t-il rien de plus mobilisateur que l'image répandue d'un agent, d'un germe du vice qui atteindrait cette société industrielle, progressiste et civilisée?

Au début du XXe siècle, les termes d'«abandonné moralement» et de «vicieux» deviennent obsolètes et sont remplacés peu à peu par celui d'enfant «difficile». De surcroît le concept juridique de «délinquance juvénile» institue une nouvelle catégorie sociale, celle de «délinquant juvénile», laquelle dans l'usage social qui en est fait recouvre ces diverses catégories morales *ante delictum*. Celles-ci resteront néanmoins dans l'histoire celles par qui l'enfant problématique est né comme individu psychologique et sur lequel se sont construits le système d'éducation spécialisée et la juridiction des mineurs.

Notes

- 1 «L'anthropologie criminelle nous a appris qu'étant donnée la temporaire criminalité commune aux enfants, on ne doit pas trop s'effrayer de leurs premiers actes criminels [...]», «Traitement moral du jeune criminel», Papers on moral education. Communicated to the first international moral education Congress held at the University of London, September 25-29 1908, London 1909.
- 2 Genève compte 28'228 habitants en 1822 et 37'724 en 1850.
- 3 Les membres de cette élite patricienne se retrouvent autant au gouvernement (Conseil Représentatif qui deviendra en 1842 le Grand Conseil, Conseil d'État, Conseil municipal) que dans des associations et comités philanthropiques, ou encore dans l'Église comme membres du consistoire, de l'Alliance évangélique ou de sociétés des missions par exemple.
- 4 John Cuénoud, La criminalité à Genève au XIXe siècle, Genève 1891, 9. John Cuénoud (1822–1899), philanthrope, franc-maçon (loge «Amitié»), membre de la Société genevoise d'utilité publique. Il est engagé dans de nombreuses oeuvres, notamment dans l'«Oeuvre

de l'observation du dimanche», dans le «Refuge» pour le relèvement des filles tombées, dans l'«Oeuvre des mariages»; il contribue à la fondation de la caisse de retraite pour la vieillesse. Cuénoud est aussi membre de la «Société suisse pour la réforme pénitentiaire», de l'«Association contre la littérature immorale», de la «Société d'hygiène» et de l'«Institut national genevois». Il est créateur en 1868 de la «Société protectrice des animaux» et en 1892 de la «Ligue contre l'alcoolisme». Il est le chef de la police genevoise de 1871 à 1886 et par ce fait a des contacts fréquents avec le disciplinaire romand de Serix-sur-Oron, où il place des enfants.

- 5 Entre 1850 et 1892, la population s'accroît de 71% (64'146 à 109'690). En 1850, 23,8% de la population est étrangère à la Suisse et en 1910, Genève est la ville suisse qui a le plus d'étrangers: 41% de la population. En 1822, les protestants constituent le 61% de la population du canton; en 1843, 56% et en 1869, ils ne sont plus majoritaires (49%).
- 6 Voir à ce propos Louis René Villermé, Le Rapport à l'académie des sciences morales et politiques sur l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de soie, de coton et de laine, Paris 1840; Jean-Marc Lechner, Le travail industriel de l'enfance en Suisse et sa protection légale jusqu'en 1874, Genève 1942; Pierre Gilliand, «Du paupérisme à la naissance de la sécurité sociale» in Politique sociale en Suisse, Lausanne 1988.
- 7 Le terme de «régénération» a plusieurs acceptions. On peut le comprendre au sens religieux de «régénéré», c'est-à-dire baptisé, justifié ou converti. Il est aussi pris au sens d'«évolution» (vs dégénérescence, perte du caractère lié à la race, «dégénérescence atavique» par exemple), ou encore de formation du caractère via la formation de la volonté par un «redressement» moral.
- 8 Rapport de la Société genevoise d'utilité publique, 1844-45, Auguste Bontemps rapporteur, Genève, 2.
- 9 En 1815, Genève, à la fois libérée de la domination française et nouveau canton suisse doté d'une constitution se voit annexer de nombreux territoires à population catholique. Cette présence catholique inquiète certains protestants qui veulent renouer avec la réforme par une foi réveillée. Ils créent en 1816 un groupe autour de l'Écossais Robert Haldane. En 1817 une seconde église est créée, l'Église du Bourg-de-Four, dirigée par Henri-Louis Empaytaz. En 1823 est fondée une troisième Église par César Malan, puis une quatrième autour de Louis Gaussen (voir René Guerdan, *Histoire de Genève*, Paris 1981, 267).
- 10 La prison pénitentiaire, construite sur le modèle panoptique (semi-panoptique) est ouverte en 1825. Elle sera démolie en 1852. Voir à ce sujet Robert Roth, *Pratiques pénitentiaires et théories sociales. L'exemple de la prison de Genève, 1825–1862*, Genève 1981.
- 11 Voir Martine Ruchat, L'oiseau et le cachot. Naissance de l'éducation correctionnelle en Suisse romande, 1800–1913, Genève 1993.
- 12 Rapport de la Société genevoise d'utilité publique, 1837-38, Fazy-Pasteur rapporteur, Genève, 45.
- 13 Le discernement est défini comme la conscience du caractère délictueux de l'action au moment où celle-ci est commise.
- 14 Pierre Larousse, Grand dictionnaire universel du XIXe siècle, Genève/Paris 1982; Paul Robert, Dictionnaire historique de la langue française, Paris 1992.
- 15 Pasteur Solomiac, «Rapport sur la question de l'éducation des enfants pauvres et abandonnés» in *Journal de la Société vaudoise d'utilité publique*, 7(1857), Lausanne, 180.
- L'enquête de 1890 a été le soubassement statistique de deux lois, celle sur la puissance paternelle du 20 mai 1891 et celle du 30 mars 1892 sur l'enfance abandonnée. La première autorise la déchéance de la puissance paternelle dans les cas de condamnation du père, mais aussi «[...] en dehors de toute condamnation, en raison de leur ivrognerie habituelle, vagabondage, inconduite notoire et scandaleuse, ou de mauvais traitements habituels, compromettant la santé, la sécurité ou la moralité de leurs enfants, ou en cas de négligence

- graves des soins et de l'éducation qu'ils sont tenus de leur donner» (art.21, 5e alinéa). La seconde donne à l'État le droit de placer les enfants considérés comme «abandonnés moralement».
- 17 Cf. note 16.
- 18 Le journal moral (le «Grand livre moral») est en quelque sorte l'ancêtre des dossiers d'enfants. Il pourrait s'apparenter à une méthode clinique de présentation de cas. Il apporte un surcroît d'informations sur l'enfant mauvais.
- 19 G. de Lurieu et H. Romand, Études sur les colonies agricoles de mendiants, jeunes détenus, orphelins et enfants trouvés. Hollande-Suisse-Belgique-France, Paris 1851, 220.
- 20 Paul-Louis Ladame (1842–1919), médecin neuchâtelois, auteur de Les orphelinats de la Suisse et des principaux pays d'Europe, Paris/Neuchâtel/Genève 1879. En 1884, il se fixe à Genève et professe pendant 24 ans comme privat-docent à la Faculté de médecine et à la Faculté de droit. Expert-psychiatre à la cour d'Assises, médecin du dispensaire des Pâquis, médecin honoraire de la Maison cantonale des aliénés, fondateur et président de la société de statistique de Genève.

ZUSAMMENFASSUNG

DAS «LASTERHAFTE KIND» IM 19. JAHRHUNDERT DIE GEWALT DER WORTE BEIM «SCHUTZ» DER KINDER AM BEISPIEL DER STADT GENF

Die Beziehung zum Kind ist eine Machtbeziehung. Die Autorin beschreibt die von den Erwachsenen in doppeltem Sinn, symbolisch und in Wirklichkeit, kolonisierte Welt der «lasterhaften» Kindheit im 19. Jahrhundert am Beispiel von Genf.

Zu Beginn des 19. Jahrhunderts kommt die philantropisch motivierte Beschäftigung mit den Fragen des Schutzes von Kindern auf. Damit verbunden ist ein doppelter Prozess: zum einen entstehen problematische soziale Kategorien, nämlich die der vernachlässigten Kinder und die der «lasterhaften» Kinder, zum anderen wird diese neu wahrgenommene Kindheit als solche konstituiert, und zwar im Rahmen von Diskursen, in denen sowohl Alarm geschlagen als auch der Gedanke des Schutzes propagiert wird.

In den Worten enthüllen sich die bürgerlichen Vorstellungen über die breiten Schichten des Volkes, im besonderen aber jene über die Kinder. Auf diese Gruppen projizieren die Bürgerinnen und Bürger auch Wahnvorstellungen wie etwa jene von der Barbarei, die die Stadt Genf erfassen und den zivilisatorischen Fortschritt be- oder gar verhindern könnte.

Dagegen wird das Gewicht einer vielfältigen philantropischen Literatur mit evangelikalem Einschlag gesetzt: der Müssiggang ist die Quelle des Lasters und der Liederlichkeit. Die Kneipe und die Strasse sind Orte des Bösen. Ebendahin begeben sich die Mitglieder der Komitees für den Schutz der Kinder, um die «vernachlässigten» unter ihnen aufzuspüren. Sie gehen aber auch in die Wohnungen der Familien, um Enqueten durchzuführen. Als Folge dieser Arbeit des Aufstöberns und des Erstellens von Statistiken vervielfältigen sich die Figuren des Bösen: Untätigkeit und Müssiggang, Rebellion, Widerstand gegenüber Autoritäten, die Schule schwänzen, Prostitution, Revolte.

Die Gewalt der Worte besteht darin, mit in der Regel abwertenden Begriffen Verhaltensweisen zu bezeichnen, die nicht jenen Normen entsprechen, die von den Angehörigen einer sozialen Klasse festgeschrieben werden, die sich als überlegen und höherstehend betrachtet. Die institutionelle Gewalt zeigt sich in Form von Lösungen, bei denen das Kind aus seinem familiären und sozialen Lebenszusammenhang herausgerissen und einer korrektionellen Erziehung unterworfen wird, die aus den Kindern Zöglinge des Staates macht und sie jeglicher Freiheit beraubt.

Der Schutz der Kinder, wie er sich in Genf im 19. Jahrhundert entwickelt, wird so zu einer Kolonisation von Seelen und von Sitten.

(Übersetzung: Albert Schnyder Burghartz)